



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage



Programme d'aide aux associations sectorielles

Un programme à l'écoute

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA

Rapport annuel 2003 - 2004



Canada



Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès du :

Ministère du Patrimoine canadien

15, rue Eddy

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

Téléphone : (819) 997-0055

Sans frais : 1 866 811-0055

Téléscripteur/ATME : (819) 997-3123

www.patrimoinecanadien.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des services gouvernementaux, 2004

No du catalogue : CH41-10/2004

ISBN 0-622-68469-9

Tables des matières

1. Le Programme d'aide aux associations sectorielles et ses objectifs	1
2. Bilan de l'année	3
2.1 Consultations auprès de l'industrie	3
2.2 Allocation des fonds	4
3. Données financières et statistiques	5
3.1 Répartition financière	5
3.2 Demandes financières et montants octroyés	6
4. Étapes à venir pour le Programme d'aide aux associations sectorielles	7
4.1 Consultations avec les parties intéressées	7
4.2 Lancement anticipé du programme et remises aux bénéficiaires	8



Construire une industrie forte avec des associations à l'affût des changements

1. Le Programme d'aide aux associations sectorielles et ses objectifs

Le Programme d'aide aux associations sectorielles (PAAS) est l'un des huit programmes qui constituent le Fonds de la musique du Canada (FMC); il est administré par la Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore, au ministère du Patrimoine canadien.

L'objectif principal du programme est d'aider les associations sectorielles du secteur de l'enregistrement sonore canadien à fournir à leurs membres respectifs des services de représentation professionnelle et une analyse continue des initiatives publiques, des tendances de l'industrie et des questions la concernant. Dans des domaines tels que la composition d'œuvres musicales, l'enregistrement sonore, la commercialisation et l'interprétation, les associations professionnelles représentent les Canadiens et Canadiennes qui définissent leur rôle sur la scène de la musique par la langue, la région, le genre et le métier. Le ministère du Patrimoine canadien est déterminé à assurer que ses politiques restent pertinentes pour ce secteur dynamique et en constante évolution. Grâce à la voie collective des associations professionnelles, les Canadiens et Canadiennes qui participent au monde de la musique jouent un rôle vital dans le processus de consultation permanente et d'élaboration de politiques.

En décalant une partie de ses dépenses de fonctionnement¹, le PAAS aide les associations à maintenir et éventuellement à améliorer leur capacité structurelle. Elles peuvent ainsi mieux représenter les intérêts de leurs membres et, par la même occasion, renforcer l'industrie canadienne de

¹ Le PAAS n'est pas un programme axé sur les projets. Son modèle de financement se concentre sur la capacité structurelle d'une association – la capacité qui lui permet d'atteindre un certain niveau d'activités opérationnelles au nom de ses membres.



l'enregistrement sonore. De plus, une telle assistance aide les membres des associations à être mieux informés et éduqués, et donc à prendre des décisions éclairées concernant leurs carrières et leurs affaires respectives au sein de l'industrie de l'enregistrement sonore.

Depuis sa création en 2001, le programme a aidé de nombreuses associations à but non lucratif du secteur de l'enregistrement sonore. En 2003-2004, le PAAS a investi plus de 571 000 \$. Cette aide a permis aux associations de représenter les Canadiens et Canadiennes qui participent aux diverses activités connexes à l'industrie de l'enregistrement sonore.

Le programme vise à atteindre les résultats suivants :

- > Améliorer l'infrastructure des associations du secteur de l'enregistrement sonore;
- > Renforcer la capacité des associations du secteur de l'enregistrement sonore à interagir avec les ministères et les organismes gouvernementaux pertinents;
- > Améliorer les capacités de suivi des associations du secteur de l'enregistrement sonore, permettant par exemple d'établir des profils socio-économiques de ses membres plus précis et plus opportuns;
- > Rendre les associations plus visibles et s'efforcer de renforcer et d'augmenter l'effectif;
- > Renforcer les capacités des associations dans les domaines de la recherche en politique gouvernementale, de l'analyse et du développement par l'entremise d'études sectorielles, de sondages et de statistiques.



« La CIRPA n'aurait pas pu mettre en œuvre de manière aussi efficace un grand nombre d'initiatives et d'activités sans la contribution du Ministère. »

« Il est évident que la contribution du Ministère permet à la CIRPA de réaliser un niveau de qualité beaucoup plus élevé du point de vue de ses nombreux objectifs et, par le fait même, du point de vue de l'information et des services qu'elle fournis. »

– Canadian Independent Record Production Association
(CIRPA)

La musique en différé



2. Bilan de l'année

L'exercice financier 2003-2004 représentait la deuxième année du programme. Pendant l'année, le programme a continué de se distinguer de son prédécesseur, le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES).

L'année 2003-2004 a été marquée par des consultations menées auprès d'associations sélectionnées du secteur de l'enregistrement sonore au Canada et par l'amélioration de la formule d'allocation des fonds du programme. Ce sont là deux étapes importantes qui visent à s'assurer que le programme continue de refléter les réalités des associations de l'industrie et que les fonds octroyés, aux associations qu'il finance, sont équitables et fidèles.



2.1 CONSULTATIONS AUPRÈS DE L'INDUSTRIE

Pour la première fois depuis la création du programme, le ministère du Patrimoine canadien a entrepris des consultations avec des associations clés du secteur de la musique canadienne. Ces consultations ont eu lieu le 3 mars 2004 à Toronto pour le secteur anglophone, et le 24 mars 2004 à Montréal pour le secteur francophone.

Les 22 associations qui y ont participé comprenaient à la fois celles qui obtiennent généralement une aide financière du programme et celles qui ne s'en prévalent pas. Des 22 associations consultées, 14 étaient des organismes anglophones et huit étaient des organismes francophones.

Ces consultations visaient deux objectifs :

1. Fournir un aperçu sur la façon dont le Ministère administre le programme, plus particulièrement sur la manière dont l'allocation des fonds est déterminée;
2. Solliciter les commentaires et les suggestions des associations pour aider l'administration du programme à mieux répondre à leurs besoins.

Les associations ont bien accueilli la décision du Ministère de leur fournir une aide financière pour les aider à compenser leurs dépenses opérationnelles de tous les jours. En comparant ce programme au programme précédent (le PADES), les associations ont indiqué que cette décision représentait une amélioration dans la façon dont l'aide financière est attribuée.

Bien que toutes ont convenu que le Ministère est sur la bonne voie, quelques recommandations importantes ont tout de même été formulées pour améliorer le programme :

1. Augmenter les fonds dont dispose le programme;
2. Améliorer les délais de l'aide apportée aux associations;
3. Introduire un niveau de base de l'aide financière;
4. Étendre l'accessibilité du programme pour permettre à d'autres associations de bénéficier de son aide.

Le Ministère étudie présentement la possibilité de mettre une ou deux de ces recommandations en œuvre pour l'année financière 2004-2005.



2.2 ALLOCATION DES FONDS

Le Ministère a affiné sa formule d'allocation de fonds en 2003-2004. Des modifications ont été apportées afin d'atténuer autant que possible toutes fluctuations importantes dans les montants d'aide fournis, d'une année à l'autre, aux associations qui en bénéficient de manière répétée. Des niveaux de financement stables aident les associations à planifier de manière plus efficace leurs opérations à long terme et à équilibrer les sources de soutien financier prévues. Ils permettent également de gérer les attentes du programme.

« Le financement du Programme d'aide aux associations sectorielles est essentiel à la réussite de nos événements et de nos programmes nationaux et régionaux. »

« Il est évident que sans ce soutien financier additionnel du Programme d'aide aux associations sectorielles, l'Association ne serait pas en mesure de poursuivre les multiples programmes et initiatives lancés au cours de l'année précédente. Nous apprécions cette aide et nous croyons que nos efforts continuent de contribuer à la création d'une industrie de la musique vibrante au Canada, en dépit des nombreux défis que nous devons affronter. »

– Association des auteurs-compositeurs canadiens

Notes et variantes

3. Données financières et statistiques

3.1 RÉPARTITION FINANCIÈRE

Lors de sa deuxième année, le programme a apporté une aide financière à neuf associations du secteur de l'enregistrement sonore, pour un montant total de 571 955 \$. Un réacheminement de fonds en provenance d'autres programmes du Fonds de la musique du Canada a permis d'augmenter légèrement le budget total du programme, soit d'un montant de 13 807 \$, qui vient s'ajouter aux 558 148 \$ originalement prévus au début de l'année.

Le programme a reçu 11 demandes pour un total combiné de 1 084 413 \$. Deux demandes ont été refusées.

Il faut souligner que le programme octroie une aide financière basée uniquement sur les dépenses opérationnelles actuelles et prévues ainsi que sur l'effectif total.



Tous les fonds ont été octroyés selon un processus concurrentiel. Bien que chacune des demandes ait été évaluée individuellement, il était nécessaire de les évaluer les unes par rapport aux autres. Par conséquent, le processus d'évaluation incluait à la fois une analyse de l'expérience antérieure spécifique au demandeur et une comparaison du demandeur avec le reste de l'industrie. Ainsi, l'aide était octroyée en particulier en fonction des renseignements reçus de tous les demandeurs.

Il faut noter, comme un indice de sa popularité et de sa valeur perçue, que le programme a été sursouscrit par un facteur de deux cette année. Le Ministère prévoit que la demande pour le programme se maintiendra ou même augmentera en 2004-2005.

Le tableau suivant illustre l'allocation des fonds à chacune des associations pour l'année financière passée.

3.2 DEMANDES FINANCIÈRES ET MONTANTS OCTROYÉS

PAAS – MONTANTS OCTROYÉS EN 2003-2004	
Demandeur	Montant octroyé
Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)	28 294 \$
Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)	175 261 \$
Canadian Country Music Association (CCMA)	38 843 \$
Canadian Independent Record Production Association (CIRPA)	197 317 \$
East Coast Music Association (ECMA)	31 901 \$
Music Managers Forum (MMF)	15 448 \$
Songwriters Association of Canada (SAC)	31 405 \$
Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone (SOPREF)	16 947 \$
Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)	36 539 \$
Total	571 955 \$



Les montants octroyés ci-dessus représentent en moyenne 53 % des montants demandés.

« Le Programme d'aide aux associations sectorielles aura permis à l'ANIM d'être plus fonctionnelle, de mieux répondre aux besoins de ses membres, de les représenter plus efficacement auprès des agences et partenaires fédéraux et finalement de prendre part à l'élaboration de politiques visant le développement et la consolidation de l'industrie musicale de l'espace francophone. »

« L'Alliance n'aurait pas obtenu les mêmes résultats et aurait difficilement fonctionné sans la contribution financière du PAAS. »

– Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)



Prochaines étapes

4. Étapes à venir pour le Programme d'aide aux associations sectorielles

Les consultations du Ministère avec les associations sectorielles de la musique tenues en mars 2004 ont donné lieu à plusieurs recommandations pour améliorer le PAAS et le rendre plus réceptif aux besoins de l'industrie. Ces résultats sont extrêmement importants non seulement parce qu'ils représentent l'opinion et l'expérience des associations pour lesquelles le programme existe, mais également parce que le programme qui est déjà sursouscrit peut s'attendre à une augmentation des demandes, dans les années à venir. Mieux comprendre les réalités et les exigences des associations de l'industrie de l'enregistrement sonore aidera à planifier le programme pour l'avenir.



Les recommandations sont actuellement à l'étude et sont examinées en fonction de leur possibilité de mise en œuvre au cours de l'année financière 2004-2005.

4.1 CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES

Dans les années à venir, le Ministère tiendra une série de consultations avec les parties intéressées de l'industrie de l'enregistrement sonore. Compte tenu du succès et de la valeur des consultations du programme avec les associations sectorielles musicales en 2004, une expansion du processus représente la prochaine étape logique du PAAS pour inclure un échantillon plus représentatif des parties intéressées de l'industrie et une liste de sujets plus détaillée.

Ce qui suit est une liste préliminaire des sujets dont le Ministère prévoit discuter avec les parties intéressées :

- > La méthodologie utilisée pour déterminer les montants octroyés en 2004-2005;
- > Les facteurs à prendre en compte lors de la sélection préliminaire des demandeurs;

- > La poursuite de l'octroi d'une aide à toutes les associations qualifiées;
- > Les méthodes d'évaluation;
- > La plausibilité d'une collaboration horizontale et de partenariats entre les associations.

Une liste détaillée sera établie avant les consultations en question.

4.2 LANCEMENT ANTICIPÉ DU PROGRAMME ET REMISES AUX BÉNÉFICIAIRES

En réponse aux suggestions d'améliorer les délais du programme dans les versements de l'aide aux associations, le Ministère prendra toutes les mesures raisonnables pour assurer que ces versements soient faits au cours du second trimestre de 2004-2005. C'est le plus tôt que l'on puisse raisonnablement prévoir, compte tenu des exigences de diligence établies à la fois par le Ministère et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.



Il faut espérer que cette accélération du processus permettra au programme de mieux répondre aux besoins des associations sectorielles ainsi qu'aux réalités de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore en général.

« Un programme qui nous donne le droit d'exister. »

– Société professionnelle des auteurs
et des compositeurs du Québec

RENSEIGNEMENTS

Ministère du Patrimoine canadien
Politique et programmes de l'enregistrement sonore
15, rue Eddy, 6^e étage
Gatineau (QC) K1A 0M5

Téléphone : (819) 997-5884
Télécopieur : (819) 997-5709
www.patrimoinecanadien.gc.ca
pierre_carpentier@pch.gc.ca